

VERS UNE COUPOLE FEDERATIVE EN SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Introduction

L'évolution du secteur des Centres culturels durant ces dernières années a amené l'ACC et l'ASTRAC à se rencontrer régulièrement, à multiplier et intensifier les échanges et à se positionner ensemble – notamment dans le contexte des réflexions pour préparer et accompagner la réforme du décret. Fortes de cet élan, les deux associations représentatives ont instauré, depuis l'automne 2013, une concertation plus structurée avec pour objectifs d'élaborer et d'explicitier une vision commune sur leurs rôles et contributions respectives dans le champ de l'action fédérative. Elles ont également voulu identifier des pistes pour traduire cette vision dans de nouvelles synergies en lien avec la réalisation de leurs plans d'actions 2016-2020 respectifs et à cadrer par une convention de partenariat.

L'ACC et l'ASTRAC formalisent les résultats de cette concertation sous la forme d'une **note d'intention**.

Les principales étapes de la réalisation de cette note ont été :

(1) **une phase de travail « exploratoire »** entre les directions de l'ASTRAC et de l'ACC accompagnées par Céline Martin.¹

Cette phase a permis de prendre conscience des réalités de travail de chacun, de confronter les attentes et de réfléchir à une méthode de travail. Deux réunions se sont tenues à Namur, le 21 novembre 2013 et le 7 février 2014.

(2) **une phase de travail « productive »** en groupe de réflexion sous l'accompagnement de Pierre Van Hoya².

Trois demi-journées de réflexion partagée ont permis de dégager les éléments d'une vision commune sur l'action fédérative, d'échafauder le projet d'une « coupole fédérative » et d'établir les bases pour sa matérialisation à travers une concertation structurée et des projets de collaboration. Ce travail était précédé d'une réunion de travail préparatoire avec Pierre Van Hoya et les directions, le 17 septembre 2014 à Namur.

Le groupe était constitué de trois délégués de chaque organisation mandatés par les instances respectives : Luc Decharneux, Engelbert Petre et Matteo Segers pour l'ACC et Justine Dandoy, Christophe Loyen et Liesbeth Vandersteene pour l'ASTRAC. Les rencontres ont eu lieu le 2 octobre 2014 à Huy, et les 5 et 12 novembre 2014, à Namur et Bruxelles respectivement.

(3) **une phase de « formalisation »** entre les équipes professionnelles des deux organisations accompagnées par Pierre Van Hoya.

Une journée entière a été consacrée à la production d'une synthèse du travail réalisé, la rédaction collaborative d'un projet de note d'intention et l'établissement d'un calendrier pour les étapes suivantes. C'était l'occasion également d'affiner les pistes de collaboration pour les années à venir.

Céline D'Ambrosio, Vincent Dehin et Matteo Segers ont participé à cette journée pour l'ACC. Pour l'ASTRAC, Liesbeth Vandersteene était épaulée par Hervé Persain, membre du Conseil d'Administration. La réunion s'est tenue le 3 décembre 2014 à Ciney.

(4) **une phase de validation** par les instances des partenaires

Le projet de note a été soumis pour validation aux membres des deux organisations, le 11 décembre 2014 (Assemblée générale extraordinaire de l'ASTRAC) et le 18 décembre 2014 (Conseil d'Administration élargi de l'ACC).

Les partenaires ont pu bénéficier, grâce à une aide du Fonds 4S, de l'accompagnement d'un expert externe lors de chaque phase de travail concerté. Cela a contribué à l'efficacité et à la richesse des productions. L'ACC et l'ASTRAC remercient le Fonds 4S, Céline Martin et Pierre Van Hoya pour cette collaboration.

¹ Céline Martin coordonne le service Démocratie et culture du Centre d'Action Laïque Liège. Elle est également formatrice et accompagnatrice ; elle a participé à la mise en pratique du nouveau décret sur la lecture publique. Elle est membre de la 3C.

² Pierre Van Hoya est enseignant détaché, formateur chez Semaforma et coach. Il a accompagné les Centres culturels de la concertation hutoise dans la réalisation d'une charte partenariale.

Note d'intention

1. Définition de l'action fédérative

L'action fédérative des Centres culturels naît de la solidarité entre les acteurs du secteur qui se réunissent dans un but d'enrichissement et de renforcement mutuel.

L'action fédérative vise à nourrir, développer, dynamiser, défendre et promouvoir l'action des Centres culturels.

Elle se concrétise à travers des actions et des services comme la mise en réseau, la recherche et le développement, la mobilisation, l'information, la formation, la représentation, ...

L'action fédérative est représentative des acteurs du secteur et de leur diversité. Elle est cohérente avec les missions des Centres culturels et s'inscrit dans leurs valeurs sociétales.

Elle se construit sur la base des enjeux sectoriels. Les acteurs du secteur contribuent activement à la définition de l'action fédérative, à son organisation et à son évaluation permanente.

L'action fédérative ne se limite pas au secteur des Centres culturels, mais se situe dans un contexte large et s'ouvre à d'autres domaines. Elle crée des passerelles et cherche des synergies avec d'autres acteurs, mouvements et champs de société pour favoriser les échanges et une connaissance réciproque et permettre la poursuite d'objectifs partagés.

2. L'ACC et l'ASTRAC dans le champ de l'action fédérative

Les définitions ci-dessus traduisent la vision commune de l'action fédérative issue de la concertation entre l'ACC et l'ASTRAC tout en reconnaissant les spécificités des partenaires.

Les contributions spécifiques de chaque organisation à l'action fédérative peuvent être présentées sommairement de la manière suivante.

L'ACC est l'Association des Centres culturels. Elle est une asbl qui réunit et représente des personnes morales, les 115 Centres culturels reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autres opérateurs culturels ayant des missions analogues. Elle est une fédération qui joue un rôle d'interface entre ses membres et les secteurs culturel et socioculturel. En qualité de chambre patronale, elle agit également au sein de la concertation sociale.

A l'image du secteur, son domaine d'expertise est étendu et transversal, tout s'axant davantage sur les questions liées à la gestion et au pilotage des Centres culturels.

Le travail avec les membres se réalise prioritairement avec les délégués à la gestion journalière (les directeurs) et les instances (CA, PO, Conseils d'orientation, ...).

L'ACC conseille, accompagne, forme, informe et est un espace ressource pour les Centres culturels. Elle développe un maximum de forces « fédératrices » et veille à être porteuse de synergies collectives.

L'ASTRAC est le Réseau des professionnels en Centres culturels. Constituée en asbl, ses membres et forces vives sont des personnes physiques, professionnels des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant qu'association représentative du secteur des Centres culturels, elle est en relation avec plusieurs fédérations, concertations et réseaux issus des Centres culturels ou proches du secteur. L'ASTRAC vise également à entretenir une relation privilégiée avec les syndicats.

Le domaine d'expertise de l'ASTRAC porte sur les pratiques professionnelles des différents métiers présents dans les Centres culturels en tant que contributions à l'action du secteur.

Son action est destinée à l'ensemble des professionnels des Centres culturels, toutes catégories et tous métiers confondus.

Ses méthodes caractéristiques sont l'organisation de temps et espaces pour l'échange et le partage d'expériences, informations et outils et la récolte, la propagation et la valorisation des signaux ascendants du secteur.

Les spécificités énoncées ci-dessus sont reconnues par chacun des partenaires. Ils y voient une complémentarité importante permettant d'agir conjointement à l'action fédérative en secteur des Centres culturels.

3. Une coupole fédérative, pourquoi, pour quoi ?

L'ACC et l'ASTRAC souhaitent préserver et renforcer la cohérence et la complémentarité de leur action respective, telles que celles-ci ont pu émerger grâce au travail concerté

La mise en place d'un cadre structuré et dynamique pour donner un caractère permanent à la concertation permettra de toujours affiner, actualiser et faire évoluer une vision commune sur l'action fédérative et sur les contributions de chaque partenaire dans ce contexte. Elle contribuera également à rendre ces apports plus lisibles pour l'ensemble des bénéficiaires, interlocuteurs et partenaires de leur action.

Au-delà d'un espace de dialogue et de réflexion partagée, la coupole fédérative se veut être un cadre pour agir en synergie. Elle permettra à l'ACC et l'ASTRAC de construire et de porter une parole commune pour défendre et promouvoir le secteur, d'assurer une bonne représentation de celui-ci et de développer des projets de collaboration au bénéfice de ses acteurs.

Au-delà d'un projet de collaboration bilatérale, la coupole fédérative se veut être un cadre de travail flexible et ouvert à tous les acteurs du champ fédératif.

De manière plus concrète, les intentions portent à ce stade sur :

- l'organisation d'un processus continu pour identifier de manière partagée les enjeux des Centres culturels et de l'action fédérative ;*
- l'organisation d'une représentation commune du secteur auprès des tiers, à tous les niveaux, y compris à l'international ;*
- l'organisation d'une défense concertée du secteur, à partir de positionnements communs ;*
- le partage entre les partenaires d'informations sectorielles ;*
- la mise en commun des contacts et relations entre les partenaires ;*

- *la coordination de stratégies de communication, dans le respect de méthodes et de la liberté éditoriale de chacun, et la mise en place d'outils de communication communs (par exemple : infolettre, espace web, ...)* ;
- *le développement d'une stratégie commune en ce qui concerne la question de la formation des acteurs du secteur ;*
- *la mise en place d'une réflexion concertée et d'une coordination, avec l'ensemble des acteurs concernés, sur les rencontres et moments de rassemblement sectoriels.*

L'affinement et la concrétisation de ces pistes seront intimement liés à l'organisation de la coupole fédérative et constitueront autant d'opportunités pour associer de nouveaux partenaires à la dynamique.

4. Dispositif d'évaluation

Des évaluations annuelles entre les partenaires porteront sur les résultats et impacts du travail en coupole, notamment en ce qui concerne :

- *le renforcement de la cohérence et des complémentarités entre les contributions de chaque partenaire à l'action fédérative ;*
- *la pertinence de la vision partagée en coupole fédérative et des orientations de son action ;*
- *sa capacité de s'ouvrir à d'autres acteurs fédératifs grâce à de nouveaux partenariats ;*
- *les résultats et impacts des actions pour leurs bénéficiaires et en termes de renforcement de l'action fédérative.*

Les méthodes d'évaluation s'inspireront de celles des Centres culturels, en associant les acteurs du secteur, les instances respectives et les pouvoirs associés.

Une première évaluation est prévue à la fin de l'année 2015.

5. Organisation des chantiers

L'ACC et l'ASTRAC poursuivront la concrétisation de la structuration et du fonctionnement de la coupole fédérative en tant que cadre de concertation et d'action commune.

Cette formalisation de la coupole fera l'objet d'une convention de partenariat ; la finalisation d'un projet de convention est prévue pour le 1er avril 2015.

En parallèle, les équipes professionnelles travailleront sur la déclinaison des intentions de collaboration sous la forme de projets concrets à partir d'une lecture croisée des plans d'actions 2016-2020 des deux organisations.